

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 384

10 février 2016

SOMMAIRE

Aggregate Deutschland S.A.	18418	Lyreen Acquisitions S.à r.l.	18393
Attent 1 S.à r.l.	18401	Made by Patrice S.à r.l.	18392
Barclays Lamorak Investments S.à r.l.	18396	Mars Propco 28 S.à r.l.	18394
Brasserie des poulets s.à r.l.	18390	Mars Propco 29 S.à r.l.	18394
Captiva Capital Partners II S.à r.l.	18392	Mars Propco 30 S.à r.l.	18391
CAREP II Japan S.à r.l.	18391	Mars Propco 31 S.à r.l.	18414
Castelia S.à r.l.	18398	Metalogix Europe S.à r.l.	18394
Cinergy S.à r.l.	18415	MPI II S.à r.l.	18386
Cordet Founder Partner SCSp	18430	My House S.A.	18386
Cornerstone Core Fund TopCo S.C.A.	18409	Mystock S.à r.l.	18393
Exane Funds 1	18431	Mytec S.à r.l.	18387
Gallilée S.C.	18392	Mytec S.à r.l.	18386
Immobilière Justicia 2026, S.à r.l.	18429	Naw Logistic S.A.	18387
Indikatrix Kapitalanlagen A.G.	18391	Newtech System S.à r.l.	18387
In Vino Veritas S.à r.l.	18388	NFM Investments S.C.	18390
Katyusha Sàrl	18430	Omega Partners S.à r.l.	18392
Kauri Broadway Properties S.à r.l.	18390	Planeta Industries S.A.	18386
Kibo Kapital S.à r.l.	18393	Repco 37 S.A.	18386
Klimt Invest S.A.	18388	Repco 38 S.A.	18387
Ksantex S. à r. l.	18393	Royalty Opportunities S.à r.l.	18387
LBREM II NW Holdings S.à r.l.	18391	Sichel Industrie S.A.	18389
Liffey Acquisitions S.à r.l.	18395	Sichel Industrie S.A.	18389
LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l.	18395	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl	18389
Lucilin Conseil	18395	Weinberg Real Estate Co-Invest S.A.	18388
Luxthi S.à r.l.	18388		

RepcO 37 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207239/9.

(150232737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

My House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 79.236.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207066/10.

(150231858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015207068/10.

(150232047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

MPI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 181.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015207056/12.

(150233232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Planeta Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2015207151/13.

(150232283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Repco 38 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207241/9.
(150232736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2015.
Référence de publication: 2015207069/10.
(150232048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Newtech System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207076/10.
(150233420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Naw Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 156.412.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2015207082/11.
(150232274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.436,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.774.

Veillez prendre note que l'associé anciennement nommé Okabena Partnership J a changé sa dénomination en Okabena Private Markets Fund LLC avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour ROYALTY OPPORTUNITIES S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2015194559/14.
(150218277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Luxthi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196995/9.

(150220571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

Les statuts coordonnés au 23 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015195796/10.

(150218806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

In Vino Veritas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.686.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance, tenue à la date du 30 novembre 2015, que le Conseil de gérance décide de transférer le siège social du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015194324/15.

(150217918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Klimt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2015

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015194361/20.

(150218472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

En date du 24 novembre 2015, la société Subsea 7 Netherlands Coöperatief U.A., domiciliée au 327, Weena, NL-3013 AL Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 24476757, Associé Unique de la société Subsea 7 (Luxembourg) S.à.r.l., a cédé 100% des parts sociales à la Société ACERGY B.V. (société à responsabilité limitée), domiciliée au 327, Weena, NL-3013 AL Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 24237372.

Dès lors, ACERGY B.V. est devenue l'Associé Unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015194575/17.

(150217873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 10.155.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 20/04/2013 a prorogé les mandats de Claude Wagner, Albert Heister et Didier Abinet aux postes d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale ordinaire du 20/04/2013 a prorogé le mandat de Monsieur Didier ABINET au poste de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merl, le 20/04/2013.

Pour Sichel Industrie S.A.

Par mandat

Claude Wagner

Administrateur - délégué

Référence de publication: 2015194599/18.

(150217901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 10.155.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 21/04/2012 a prorogé les mandats de Claude Wagner, Albert Heister et Didier Abinet aux postes d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'assemblée générale a révoqué MARC MULLER, commissaire aux comptes et a nommé Monsieur Didier ABINET demeurant 43, rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg à ce poste jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merl, le 21/04/2012.

Pour Sichel Industrie S.A.

Par mandat

Claude Wagner

Administrateur - délégué

Référence de publication: 2015194598/19.

(150217901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

NFM Investments S.C., Société Civile.**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg E 4.589.

—
EXTRAIT

Il convient de noter qu'en date du 27 novembre 2015, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Les associés de la Société prennent acte des démissions respectives de Kaliroi Thouas et de Roberto Seddio en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

- Vanessa Barthe et Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, sont élues respectivement gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194470/16.

(150218189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 829.350,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.349.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 14 février 2013 sous seing privé, que la totalité des parts sociales ordinaires de la Société détenues par Capmark EI Luxembourg S.à r.l., ont été transférées à Bluestem Group Inc. (anciennement Capmark Financial Group Inc.), une société ayant son siège social au 6509 Flying Cloud Drive, Eden Prairie, MN 55344 et immatriculée auprès du registre des sociétés des États-Unis d'Amérique sous le numéro C8863-1998, laquelle détient désormais 8,294 parts sociales de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015194358/18.

(150218010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Brasserie des poulets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 169.575.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Brasserie des poulets S.à r.l., tenue au siège à L-1212 Luxembourg 25, rue des bains, le 25 novembre 2015.

Il résulte de la liste de présence des associés.

Ordre du jour:

Changement de gérant technique

Première résolution:

Monsieur SALJA Gzim démissionne de sa fonction de gérant technique avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Monsieur SHALA Emin est nommé gérant technique.

Monsieur SHALA Emin devient gérant technique et administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Monsieur SHALA Emin / Monsieur SALJA Gzim.

Référence de publication: 2015194820/19.

(150218386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

LBREM II NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.599.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197003/9.

(150220852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Indikatrix Kapitalanlagen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.598.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194304/14.

(150218404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.675,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.326.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mars Propco 30 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194413/15.

(150217690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

CAREP II Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.734.895,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.493.

Le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2015.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015203427/16.

(150229185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Gallilée S.C., Société Civile.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg E 5.793.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1540 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195354/9.

(150218557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Captiva Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 110.556.

L'adresse professionnelle du gérant Ismaël Dian est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194839/11.

(150218379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Omega Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.048.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société Omega Partners S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144048, qui était fixé au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg est dénoncé avec effet au 1^{er} décembre 2015. Le contrat d'administration existant entre Trustmoore Luxembourg S.A. et Omega Partners S.à r.l. a été résilié à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Trustmoore Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015194479/13.

(150217668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Made by Patrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.093.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Made by Patrice Sàrl tenue le 1^{er} décembre 2015 à 11.00 heures au siège de la société

1^{ère} résolution

Est nommée gérante Madame Christelle SCHROEDER, née le 7 novembre 1986 à Ettelbruck et demeurant à L-9142 Burden, 19 Um Kettenhouscht.

2^{ème} résolution

Est confirmée comme gérante Madame Patrice FABER, née le 14 mai 1990 à Ettelbruck et demeurant à L-9071 Ettelbruck, 39 rue des Romains.

3^{ème} résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

Ettelbruck, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait conforme

Patrice FABER / Christelle SCHROEDER

Référence de publication: 2015194439/20.

(150218391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Mystock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 197.098.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1300 du 10 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015194457/12.

(150218280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Kibo Kapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.776.

EXTRAIT

MONEGATE HOLDING S.C., associé de la société KIBO KAPITAL SARL, informe le registre que son adresse a été transférée au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg et a adopté la forme de société civile avec effet au 09/07/2015. Elle est désormais enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 5702.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194359/13.

(150218112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Lyreen Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.286.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 novembre 2015

1. Madame Emer FINNAN a démissionné de son mandat de gérante A avec effet au 13 novembre 2015

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lyreen Acquisitions S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015194385/14.

(150217567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.619.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2015 du conseil de gérance pour dépôt au RCS et publication au Mémorial

Les gérants ont décidé de transférer, avec effet au 1^{er} décembre 2015, le siège social de la société du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Vladimir NICKELS / Robert Alexander STEWART / Mohammad Reza REZAI-TABRIZI

Gérant technique / Gérant administratif / Gérant administratif

Référence de publication: 2015194365/15.

(150217618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.700,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.324.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mars Propco 28 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194411/15.

(150217692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.511.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.325.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mars Propco 29 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194412/15.

(150217691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.226.317,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.920.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 5 novembre 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société du 5 novembre 2015 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Frederick Rolandi en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Nicholas Margarites, né le 21 novembre 1965 à Washington, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 8 Trail House Court, Rockville, MD 20850, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 5 novembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier, gérant de classe B
- Cédric Pedoni, gérant de classe B
- Steven Murphy, gérant de classe A
- Nicholas Margarites, gérant de classe A

Cédric Pedoni

Gérant de classe B

Référence de publication: 2015194428/22.

(150218350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Lucilin Conseil, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.778.

EXTRAIT

INTERGEM HOLDING S.C., associé de la société LUCILIN CONSEIL SARL, informe le registre que son adresse a été transférée au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg et a adopté la forme de société civile avec effet au 09/07/2015. Elle est désormais enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 5700.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194401/14.

(150218113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Liffey Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.235.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Liffey Acquisitions S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015194372/15.

(150217549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.125,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales de la Société en date du 26 novembre 2015 que Star Gate Holding a cédé 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de 125,-(cent vingt-cinq euros), à Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, déjà associé de la Société («LSCI»).

Suite à ce contrat du 26 novembre 2015 et à compter de cette date, les parts sociales composant le capital social de la Société sont entièrement détenues par LSCI comme suit:

- 368 parts sociales ordinaires

- 1 part sociale préférentielle

Gérant unique:

- M. Alain Heinz, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Gérant Indépendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015194398/24.

(150218186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Barclays Lamorak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.849.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Barclays Bedivere Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.841,

here represented by Mr. Jérémy DA SILVA, Avocat, residing professionally at 10 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.368,

here represented by Mr. Jérémy DA SILVA, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Barclays Lamorak Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.849, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2282 dated 13 September 2012. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1550 dated 17 June 2014.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-), so as to bring the share capital from its current amount of three hundred eighty-five thousand US Dollars (USD 385,000.-) down to the new amount of one hundred thirty-five thousand US Dollars (USD 135,000.-), by the cancellation of two hundred fifty thousand (250,000) shares held by Barclays Bedivere Investments S.à r.l.

The Company will pay an aggregate amount of two million five hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-six US Dollars (USD 2,568,376.-) to Barclays Bedivere Investments S.à r.l. in consideration for the share capital reduction referred to above. Such amount corresponds to the estimated fair value as at the date of cancellation of the cancelled shares and is comprised of the aggregate amount of the par value of each of the cancelled shares, plus two million three hundred eighteen thousand three hundred seventy six US Dollars (USD 2,318,376.-) from the retained earnings of the Company.

In consequence of this resolution, all the shares held by Barclays Bedivere Investments S.à r.l. having been cancelled, voting rights are no longer attaching to these shares and Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l. is the remaining sole shareholder of the Company (the "Remaining Shareholder").

Second resolution

In consequence of the above resolution, the Remaining Shareholder decides to amend and restate article 6.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thirty five thousand US Dollars (USD 135,000.-) divided into one hundred thirty five thousand (135,000) ordinary shares (the "Shares"), each Share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and having such rights and obligations as are set out in the present Articles."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

Barclays Bedivere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.841,

ici représentée par Maître JérémY DA SILVA, Avocat, demeurant professionnellement au 10 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368,

ici représentée par Maître JérémY DA SILVA, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec l'autorité d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Barclays Lamorak Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.849, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 8 août 2012, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2282 du 13 septembre 2012. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 25 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1550 en date du 17 juin 2014.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille US Dollars (USD 250.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-cinq mille US Dollars (USD 385.000,-) à un nouveau montant de cent trente-cinq mille US Dollars (USD 135.000,-), par l'annulation de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales détenues par Barclays Bedivere Investments S.à r.l.

La Société payera un montant total de deux millions cinq cent soixante-huit mille trois cent soixante-seize US Dollars (USD 2.568,376,-) à Barclays Bedivere Investments S.à r.l. en considération de la réduction de capital dont il est fait référence plus haut. Ce montant correspond à la valeur réelle estimée à la date de l'annulation des parts sociales annulées et est comprise du montant total de valeur nominale de chacune des parts sociales annulées, plus deux millions trois cent dix-huit mille trois cent soixante-seize US Dollars (USD 2.318.376,-) du compte de report à nouveau de la Société.

En conséquence de cette résolution, toutes les parts sociales détenues par Barclays Bedivere Investments S.à r.l. ayant été annulées, des droits de vote ne sont plus attachés à ces parts sociales et Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l. est le dernier et unique associé de la Société (le "Dernier Associé").

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le Dernier Associé décide de modifier l'article 6.1 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **6.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent trente-cinq mille US Dollars (USD 135.000), divisé en cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-) et conférant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 novembre 2015. 2LAC/2015/26827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015195170/124.

(150219018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Castelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 201.910.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Laetitia Corinne CASTELLON, gérante, née à Montpellier (France) le 17 janvier 1983, demeurant à Romain Steve, Auf der Heide 22/3, 9500 Villach, (Autriche), (ci-après, la «Comparante»),

ici représentée par Madame Elisabeth KREMER, comptable, née à Luxembourg le 28 avril 1988 demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Luxembourg le 3 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la "Comparante" et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle "Comparante", représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la "Comparante" et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de Castelia S.à r.l..

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (125,00 €) intégralement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libéralité

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Madame Laetitia Corinne CASTELLON, préqualifiée 100 parts
 TOTAL: cent 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (900,00 €).

Résolution des associés

La Comparante prée qualifiée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, les Comparants ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (2).

2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Laetitia Corinne CASTELLON, préequalifiée (Gérant catégorie A).

Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né à Guernsey (UK) le 3 janvier 1974, demeurant professionnellement à 50 Esplanade, L-9227 Diekirch (Luxembourg), (Gérant catégorie B)

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisabeth KREMER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 20 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19855. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195204/180.

(150219532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Attert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 201.886.

—
 STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-sixth day of October,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg-City, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Schengen SCS 1, a Luxembourg common limited partnership, with registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 201.821,

Represented by Mrs. Esbelta De Freitas, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “Attert 1 S.à r.l.”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

2.3 The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.4 The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.5 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Munsbach. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole manager or the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole manager or the board of managers.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - units. The Company’s corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) units in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of member(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of units. Units are freely transferable among members.

In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members, within the limits of the Law. Indeed, units may not be transferred inter-vivo to non-members, unless members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

The Company may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register. Units are in registered form.

A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the member(s) if he or they require.

The ownership of the registered units will result from the registration in the members' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a sole manager or a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of member(s).

The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of member(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Powers of managers. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

To the extent permitted by the Law, the sole manager or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Board of managers - Procedure.

11.1 In case of a plurality of managers the board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing by telefax, or by email.

11.5 In case of a plurality of managers the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the chairman pro tempore or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of two managers or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous vote. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of member(s).

14.5 The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the member(s) are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the member(s) and the Company represented by him or them, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand sixteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

17.3 The general meeting of member(s), upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

17.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers of the Company,
- (ii) These accounts show a profit, including profits carried forward,
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members, or the sole manager or the board of managers,
- (iv) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the member(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the member(s).

18.3 The power of the sole manager or the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount

will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500.-) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

Resolution of the sole member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1 The registered office of the Company is at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

2 The number of manager is fixed at three (3).

3 The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Mr. Eirik Holtedahl, Chief Financial Officer, born on 19 January 1968, in Oslo, Norway, residing professionally at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann;

- Mr. Marc Hentgen, Chief Executive Officer, born on 12 February 1960, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann;

- Mr. Stephan Maus, Chief Accountant, born on 28 February 1976, in Worms, Germany, residing professionally at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Schengen SCS 1, une société en commandite simple, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.821,

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associée ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination “Attert 1 S.à r.l.”, (ci-après la “Société”), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, toutes sortes d'actions cotées, actions simples et autres titres participatifs, obligations, certificats de dépôt ou autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation.

2.3 La Société pourra aussi contracter des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et tout autre société affiliée. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs.

2.4 La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre droit intellectuel, propriété intangible, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.5 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Munsbach. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la société. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés. Les parts sociales sont nominatives.

Un registre des associés sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Conseil de gérance - Procédure.

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur ou par courriel de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra participer au conseil de gérance exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou par email un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par télécopieur ou par e-mail.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date des résolutions sera la date de la dernière signature des résolutions.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président ad hoc, ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre les associés et la société représentée par les associés, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille seize.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la société.

17.3 L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

17.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- (ii) ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- (iii) la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés, ou par le gérant unique ou les gérants,
- (iv) le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1 Le siège social de la Société est fixé à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

2 Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

3 Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

- Mr. Eirik Holtedahl, Chief Financial Officer, né le 19 janvier 1968, à Oslo, Norway, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann;

- Mr. Marc Hentgen, Chief Executive Officer, né le 12 février 1960, à Dudelange, Luxembourg, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann;

- Mr. Stephan Maus, Chief Accountant, né le 28 février 1976, à Worms, Germany, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 34514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195127/429.

(150218891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Cornerstone Core Fund TopCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.412.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cornerstone Core Fund TopCo S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned of 2 November 2015, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.412 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the undersigned notary of 5 November 2015, not yet published.

The meeting was declared open 2.00 p.m. by Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary, Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 12,354.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred and ninety-four thousand nine hundred and thirty-three euro (EUR 994,933.-) to one million seven thousand two hundred and eighty-seven euro (EUR 1,007,287.-).

2 To issue twelve thousand three hundred and fifty-four (12,354) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, allocated as follows between the classes of shares:

one thousand two hundred and thirty-nine (1,239) new A Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new B Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new C Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new D Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new E Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new F Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new G Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new H Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new I Shares (as defined in the Articles); and

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new J Shares (as defined in the Articles).

3 To acknowledge the waiver by Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., of its preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, by Cornerstone Core Fund SCSp, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.402, duly represented by its general partner Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.251, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 12,354.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-four thousand nine hundred thirty-three euro (EUR 994,933.-) to one million seven thousand two hundred and eighty-seven euro (1,007,287.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue twelve thousand three hundred and fifty-four (12,354) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, allocated as follows between the classes of shares:

one thousand two hundred and thirty-nine (1,239) new A Shares (as defined in the Articles);

one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new B Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new C Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new D Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new E Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new F Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new G Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new H Shares (as defined in the Articles);
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new I Shares (as defined in the Articles); and
 one thousand two hundred and thirty-five (1,235) new J Shares (as defined in the Articles).

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.251, had decided to waive its preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Cornerstone Core Fund SCSp, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.402, duly represented by its general partner Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.251, (the “Subscriber”),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,
 by virtue of a proxy under private seal given on 24 November 2015.

The Subscriber declared to subscribe for twelve thousand and fifty-four (12,354.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of twelve thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 12,354) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the twelve thousand three hundred and fifty-four (12,354) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“5.1. The issued capital of the Company is set at one million seven thousand two hundred and eighty-seven euro (EUR 1,007,287.-) divided into

a) ordinary shares including:

one hundred and twenty-eight thousand six hundred and thirty-four (128,634) class A ordinary shares (the “Class A Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class B ordinary shares (the “Class B Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class C ordinary shares (the “Class C Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class D ordinary shares (the “Class D Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class E ordinary shares (the “Class E Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class F ordinary shares (the “Class F Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class G ordinary shares (the “Class G Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class H ordinary shares (the “Class H Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class I ordinary shares (the “Class I Shares”);

ninety-seven thousand six hundred and twenty-eight (97,628) class J ordinary shares (the “Class J Shares”);

b) one (1) class GP share (the “GP Share” and, together with the Limited Shares, the “Ordinary Shares”), which shall be held by Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company (the “General Partner”).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.20 p.m..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cornerstone Core Fund TopCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 novembre 2015, non encore publié, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.412 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 5 Novembre 2015, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Karola Böhm, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de douze mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 12.354,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-trois euros (EUR 994.933,-) à un million sept mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.007.287,-).

2 Émission de douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties entre les différentes classes d'actions comme suit:

mille deux cent trente-neuf (1.239) nouvelles Actions de Classe A (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe B (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe C (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe D (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe E (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe F (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe G (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe H (telles que définies dans les Statuts);
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe I (telles que définies dans les Statuts); et
mille deux cent trente-cinq (1.235) nouvelles Actions de Classe J (telles que définies dans les Statuts).

3 Constat de la renonciation à son droit préférentiel de souscription de Cornerstone Core Fund GP S.à r.l. et acceptation de la souscription à et de la libération intégrale de ces actions nouvelles par Cornerstone Core Fund SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.402, dûment représentée par son associé commandité Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.251, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et libération intégrale de ces nouvelles actions en espèces.

4 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer valablement sur tous les points portés inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 12.354,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-trois euros (EUR 994.933,-) à un million sept mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.007.287,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties entre les différentes classes d'actions comme suit:

mille deux cent trente-neuf (1.239,-) nouvelles Actions de Classe A (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe B (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe C (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe D (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe E (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe F (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe G (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe H (telles que définies dans les Statuts);

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe I (telles que définies dans les Statuts); et

mille deux cent trente-cinq (1.235,-) nouvelles Actions de Classe J (telles que définies dans les Statuts).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201.251, a décidé de renoncer à l'exercice de son droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Cornerstone Core Fund SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.402, dûment représentée par son associé commandité Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.251, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Souscripteur»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu de la procuration sous seing privé donnée en date du 24 novembre 2015.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions en espèces.

Le montant de douze mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 12.354) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions nouvelles au souscripteur ci-dessus mentionné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« 5.1. Le capital émis est fixé à un million sept mille deux cent quatre-vingt-sept euro (EUR 1.007.287,-), représenté par

(a) des actions de Commanditaire incluant:

Cent vingt-huit mille six cent trente-quatre (128.634) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe C (les «Actions de Classe C»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe D (les «Actions de Classe D»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe E (les «Actions de Classe E»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe F (les «Actions de Classe F»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe G (les «Actions de Classe G»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe H (les «Actions de Classe H»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe I (les «Actions de Classe I»), quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-huit (97.628) actions ordinaires de classe J (les «Actions de Classe J»),

(b) une (1) action de Commandité de classe GP (l'«Action de Classe GP») et, ensemble avec les actions de Commanditaire, les «Actions Ordinaires»), qui sera détenue par Cornerstone Core Fund S.à r.l. en représentation de sa participation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.20 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 novembre 2015. GAC/2015/10315. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195216/261.

(150218544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 314.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mars Propco 31 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194414/15.

(150217753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Cinergy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 201.881.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur PREGARDIEN Francis, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1959 à Ougrée (Belgique), demeurant à L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn;
- Monsieur JUNK Sam, indépendant, né le 7 août 1980 à Luxembourg, demeurant à L-9913 Troisvierges, 5, cité Emilie Schmitz;
- Madame TILMANT Anne, employée, née le 12 mars 1970 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-4020 Liège, 53, rue Surllet.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de relations publiques, de publicité, de communication, de marketing, d'édition et d'organisation d'événements.

Elle aura également comme objet la production audiovisuelle, la représentation d'artistes, le conseil en nutrition, le conseil commercial et la vente de tout type de produits.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «Cinergy S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (EUR 21,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés

que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, prénommés, déclarent souscrire les six cents (600) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Francis PREGARDIEN, prénommé:	
deux cents parts sociales	200
2) Monsieur Sam JUNK, prénommé:	
deux cents parts sociales	200
3) Madame Anne TILMANT, prénommée:	
deux cents parts sociales	200
TOTAL: six cents parts sociales	600

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2016.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.
2. Les associés décident de nommer Madame Anne TILMANT, prénommée, en tant que gérante unique de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. PREGARDIEN, S. JUNK, A. TILMANT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 novembre 2015. 1LAC/2015/36932. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195208/154.

(150218774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Aggregate Deutschland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.907.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Aggregate Holdings S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 194.538 and having a share capital of EUR 31,000.

represented by Mr Max MAYER,, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Aggregate Deutschland S.A. The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the members of the Board of Directors (the Board of Directors). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

2.3.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and nine thousand nine hundred and ninety nine (309,999) ordinary shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10.-) each (the Ordinary Shares) and one (1) registered share (the Registered Share), having a par value of ten cents (EUR 0.10.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 The Board of Directors is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five hundred million euro (EUR 500,000,000.-), by the issue of five billion (5,000,000,000) new shares, having the same rights as the Ordinary Shares. In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The amount of the premium account and/or the capital contribution account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur), at the option of the shareholders.

6.2. A register of shares in connection with any registered shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer of any registered shares is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The owners of shares or securities in bearer form may, at any time, request conversion thereof into shares or securities in registered form.

6.5. Shares in bearer form shall be signed by two members of the Board of Directors or where the Board of Directors is composed of a single member, by such member. Such signatures may be in manuscript, in facsimile or affixed by means of a stamp. If a person has been delegated by the Board of Directors for the purpose of signing shares in bearer form such a person's signature must be in manuscript and the instrument delegating such authority to a person who is not a member of the Board of Directors must be lodged in advance with the Luxembourg register of commerce and companies (register de commerce et des sociétés) in accordance with the Law.

6.6. Any share in bearer form must indicate:

- the date of the constitutive instrument of the Company and the date of publication thereof;
- the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent;
- a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made;
- any special advantages conferred upon the founders;
- the duration of the Company; and
- the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

6.7. Shares in bearer form must be deposited with a depository, as authorised under the Law and appointed by the Board of Directors.

6.8. All transfers of shares in bearer form must be carried out in accordance with the Law.

6.9. Rights pertaining to shares in bearer form can only be exercised if the share in bearer form has been deposited with the depository and all information required under the Law has been inscribed in the register.

6.10. The owners of shares or securities in bearer form may, at any time, request their conversion, at their own expense, into shares or securities in registered form.

6.11. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.12. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1. Board of Directors

(i) The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a Sole Director until the first general meeting of shareholders following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

Where there is a Sole Director, the Sole Director exercises all powers conferred by the Law to the Board of Directors. In that case, any reference in the Articles to the Board of Directors is to be read as a reference to such Sole Director, as appropriate.

(ii) The General Meeting appoints the members of the Board of Directors and determines their number, remuneration and the term of their office. The members of the Board of Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to appoint one or several class A members of the Board of Directors and one or several class B members of the Board of Directors.

(iii) The members of the Board of Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a member of the Board of Directors, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a member of the Board of Directors. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a member of the Board of Directors becomes vacant, the majority of the remaining members of the Board of Directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the Board of Directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board of Directors who has/have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Directors.

(iii) The Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more members of the Board of Directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several members of the Board of Directors, the Board of Directors must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such members of the Board of Directors during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board of Directors must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of General Meetings.

(ii) The Board of Directors meets upon the request of the chairman or any two (2) member(s) of the Board of Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board of Directors is given to all member(s) of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Board of Directors, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

(v) A member of the Board of Directors may grant a power of attorney to any other member of the Board of Directors in order to be represented at any meeting of the Board of Directors.

(vi) The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members, comprising at least one class A member of the Board of Directors and one class B member of the Board of Directors, is present or represented. Resolutions of the Board of Directors are validly taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board of Directors are recorded in

minutes signed by the chairman or all the members of the Board of Directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any member of the Board of Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the members of the Board of Directors are valid and binding as if passed at a Board of Directors meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any member of the Board of Directors having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Management Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The member(s) of the Management Board concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transactions is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of its Sole Director or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors or, if the shareholders have appointed different classes of Directors, by the joint signature of any class A member of the Board of Directors and any class B member of the Board of Directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of the members of the Board of Directors.

8.1. The members of the Board of Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A General Meeting is quorate only when the Registered Share is present or represented.

(iv) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(v) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(vi) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vii) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented provided that a favourable vote of the holder of the Registered Share is cast.

(viii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast including the favourable vote of the holder of the Registered Share.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Profits - Supervision**Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.**

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board of Directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, members of the Board of Directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board of Directors provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the last Friday of June of each year at 2.00 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board of Directors;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board of Directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with the Board of Directors, may also be granted by a member of the Board of Directors, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

15.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Aggregate Holdings SA	309,999 ordinary shares	EUR 30'999.99
Aggregate Holdings SA	1 registered share	EUR 0.10
Total:	310,000 shares	EUR 31'000.00

The shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder's resolutions

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

First resolution

The following person has been appointed as Sole Director for a period of six (6) years:

Mr Harald THUL, employee, born on 13 March 1972, having his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period of six (6) years:

COMCOLUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 58.545.

Third resolution

The registered office is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aggregate Deutschland S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.538 ayant un capital social de EUR 31'000.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salarié, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Par la présente, il a été constitué, entre le souscripteur ainsi que toute autre actionnaire propriétaires des actions créées ci-après, une société anonyme, sous la dénomination «Aggregate Deutschland S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tout titre, action et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, et tout type de titres de dette et de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Ordinaires) et une (1) action nominative (l'Action Nominative), ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), par l'émission de cinq milliards (5.000.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les Actions

Ordinaires. En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 - «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peut être établi. L'avoir de ce compte de primes et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont sous forme nominative ou au porteur au choix des actionnaires.

6.2. Un registre des actions lié à toute action nominative est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) de toute action nominative s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les propriétaires d'actions ou de valeurs mobilières au porteur peuvent, à tout moment, demander la conversion de ces dernières en actions ou valeurs mobilières sous forme nominative.

6.5. Les actions au porteur sont signées par deux membres du conseil d'administration ou dans le cas où le conseil d'administration est composé d'un membre unique, par ledit membre. Lesdites signatures peuvent être manuscrites, par télécopie, ou apposées au moyen d'un cachet. Si une personne a été autorisée par le conseil d'administration à signer les actions au porteur, la signature de ladite personne doit être sous forme manuscrite et l'acte déléguant ladite autorisation à une personne qui n'est pas membre du conseil d'administration doit être déposé au préalable au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à la Loi.

6.6. Toute action au porteur doit indiquer:

- la date de l'acte constitutif de la Société et la date de sa publication; le capital de la Société, le nombre et le type de chaque classe d'actions et la valeur nominale des valeurs mobilières ou des participations au sein de la Société qu'elles représentent;

- une brève description des apports faits à la Société et des conditions dans lesquelles ils ont été réalisés;

- toute avantage particulier conféré aux fondateurs,

- la durée de la Société; et

- le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle et la commune dans laquelle elle doit être tenue.

6.7. Les actions au porteur doivent être déposées auprès d'un dépositaire, tel qu'autorisé par la Loi et nommé par le conseil d'administration.

6.8. Toute cession d'action au porteur doit être réalisée conformément à la Loi.

6.9. Les droits relatifs aux actions au porteur ne peuvent être exercés que si l'action au porteur a été déposée auprès d'un dépositaire et que toutes les informations exigées par la Loi ont été inscrites au registre.

6.10. Les propriétaires d'actions ou de valeurs mobilières au porteur peuvent, à tout moment, demander leur conversion, à leur frais, en actions ou valeurs mobilières sous forme nominative.

6.11. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.12. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Cependant, si une société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à l'assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Toute référence dans les Statuts au conseil d'administration doit alors être lue comme une référence à l'administrateur unique.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les membres du conseil d'administration et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les membres du conseil d'administration ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs membre(s) de classe A et un ou plusieurs membre(s) de classe B au sein du conseil d'administration.

(iii) Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée comme membre du conseil d'administration, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission de membre du conseil d'administration. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste de membre du conseil d'administration, la majorité des membres du conseil d'administration restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration, qui a tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil d'administration à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs membre(s) du conseil d'administration, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs membre(s) du conseil d'administration, le conseil d'administration doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués au(x)dit(s) membre(s) du conseil d'administration pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le conseil d'administration doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du conseil d'administration, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) membre(s) du conseil d'administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les membre(s) du conseil d'administration une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du conseil d'administration peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil d'administration.

(v) Un membre du conseil d'administration peut donner une procuration à tout autre membre du conseil d'administration afin de le représenter à toute réunion du conseil d'administration.

(vi) Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un membre de classe A du conseil d'administration et un membre de classe B du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres du conseil d'administration présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les membres du conseil d'administration présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout membre du conseil d'administration peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout membre du conseil d'administration qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en informer le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le(s) membre(s) du conseil d'administration en cause ne peut(vent) prendre part auxdites délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernée(s) est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil d'administration ou si les actionnaires ont nommé différentes classes de membres du conseil d'administration par la signature conjointe de tout membre de classe A et tout membre de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des membres du du Conseil d'Administration.

8.1. Les membres du conseil d'administration ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Une Assemblée Générale respecte les conditions de quorum seulement lorsque l'Action nominative est présente ou représentée.

(iv) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vi) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté à la condition que le vote de l'Action Nominative se soit exprimée en faveur.

(viii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées y compris le vote en faveur du détenteur de l'Action Nominative.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1 Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

11.2. Chaque année, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, membres du conseil d'administration et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le conseil d'administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.

12.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est exigé par la loi.

12.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil d'administration;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil d'administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au conseil d'administration, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télé fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil d'administration, peuvent également être accordées par un membre du conseil d'administration, conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'administration

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
Aggregate Holdings SA	309'999 actions ordinaires	EUR 30'999,99
Aggregate Holdings SA	1 action nominative	EUR 0,10
Total:	310'000 actions	EUR 31'000,00

Les actions ont toutes été entièrement libérées; de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve à la disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 1.300,- EUR

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolution de l'actionnaire unique

La personne prénommée, représentant l'entière du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante est nommée administrateur unique pour une période de six (6) années:

Monsieur Harald THUL, employé, né le 13 mars 1972, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes pour une période de six (6) années:

COMCOLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545.

Troisième résolution

Le siège social de la société a été fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation GAC/2015/10503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015195092/649.

(150219239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Immobilière Justicia 2026, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 97.701.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue à Luxembourg le 29 juillet 2015

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 29 juillet 2015 que:

«Le Conseil décide de nommer Monsieur Frank WAGENER, administrateur de la Société, résidant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, à la fonction de Président du Conseil pour une durée indéterminée.»

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015194322/14.

(150217907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Katyusha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.651.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2014 du conseil de gérance

Les gérants ont décidé de transférer, avec effet au 1^{er} décembre 2015, le siège social de la société du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

FILIPPOV Gennadi / FILIPPOVA Alina

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015194356/14.

(150217916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Cordet Founder Partner SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 201.917.

Extrait de l'acte constitutif conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Name of the Partnership	CORDET Founder Partner SCSp
Form of the Partnership	Special limited partnership (société en commandite spéciale)
Registered office	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the partners with joint and several liability (general partner)	CORDET Co-Investment GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 189.427.
Purpose of the Partnership	The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of, and to sell, realise, exchange or distribute, investments. The business of the Partnership shall be carried on with a view to producing profits for distribution in accordance with the limited partnership agreement. Subject to the terms of the limited partnership agreement, the Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the general partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives.
Name of the general partner	CORDET Co-Investment GP S.à r.l.
Management power and representative capacity of the general partner	The general partner shall have full power and authority to conduct the on-going administration of the Partnership as well as to manage the Partnership pursuant to the limited partnership agreement and the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, to the extent that such responsibilities have not been allocated to other partners in accordance with the limited partnership agreement. In particular, the general partner is exclusively responsible for: (a) the acceptance of applications to the Partnership from prospective investors and to admit such persons as Limited Partners by accepting on behalf of the Partnership a duly executed form of adherence; (b) decisions on investment and divestment strategies; (c) decisions on the proposed acquisition of an investment, including any and all decisions on the amount of the investment or the type and financing of such investment; and decisions on any proposed disposal of an investment (including any IPOs).
Commencement date	25 November 2015
Termination date	The Partnership is established for an unlimited period of time.

The CORDET Founder Partner SCSp partnership agreement has been drawn up in English. In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of the partnership agreement, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'extrait du contrat social qui précède:

Dénomination sociale	CORDET Founder Partner SCSp
Forme légale	Société en commandite spéciale
Siège social	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé gérant commandité)	CORDET Co-Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.427.
Objet social	L'objet de la Société est d'exercer les activités d'un investisseur et, particulièrement, mais sans s'y limiter, d'identifier, étudier, négocier, effectuer et surveiller le progrès de sinvestissements, et de vendre, de réaliser, d'échanger ou de distribuer les investissements. Les activités de la Société doivent être gérées dans le but de générer des profits qui pourront être distribués en conformité avec les dispositions de l'acte constitutif. La Société pourra, sous réserve des dispositions de l'acte constitutif, exécuter, produire et mettre en oeuvre toute convention et tout autre engagement, et prendre part à toute activité et opération que l'associé gérant commandité estime nécessaire ou recommandable afin de mener à bien les buts et objectifs qui précèdent.
Nom de l'associé gérant commandité	CORDET Co-Investment GP S.à r.l.
Pouvoir de gestion et capacité représentative de l'associé gérant commandité	L'associé gérant commandité doit avoir les pleins pouvoirs et posséder l'autorité compétente afin de mener à bien l'administration de la Société ainsi que la gestion de la Société selon les dispositions de l'acte constitutif ainsi que de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans la mesure où de telles responsabilités n'ont pas été allouées à d'autres associés selon les dispositions de l'acte constitutif. L'associé gérant commandité sera exclusivement responsable, en particulier de: (a) l'acceptation de demandes de souscription d'investisseurs potentiels dans la Société et l'admission de telles personnes en tant qu'associés commanditaires en acceptant au nom de la Société un formulaire de souscription; (b) des décisions concernant les investissements et la stratégie de désinvestissement; (c) des décisions sur les acquisitions d'investissement potentielles, y compris toutes décisions portant sur les montants de l'investissement, ou du type et le financement de tel investissement; et des décisions portant sur tout projet de cession d'un investissement (incluant tous IPOs).
Date de commencement	Le 25 novembre 2015
Date de fin	La Société a été établie pour une durée indéterminée.

Le contrat social de CORDET Founder Partner SCSp a été rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015195254/86.

(150219668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable «EXANE FUNDS 1», ayant son siège social à L-5826 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117281, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1375 du 17 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Dobson, employée, résidant professionnellement à Hesperange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée, résidant professionnellement à Hesperange.
L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vinciane Alexandre, employée, résidant professionnellement à Hesperange.
Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par courrier aux actionnaires en date du 12 octobre 2015 et publiés comme suit:

- a) au Mémorial, Recueil Spécial C du 12 octobre 2015 et du 28 octobre 2015,
- b) au Luxemburger Wort du 12 octobre 2015 et du 28 octobre 2015
- c) au Tageblatt du 12 octobre 2015 et du 28 octobre 2015.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et le cas échéant les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- qu'il appert de cette liste de présence que sur les 354,057.03 actions en circulation, 41,008.5159 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2016 de 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Modification du premier alinéa de l'article 4 «siège social» des statuts de la Société afin de refléter le changement du siège social. Le premier paragraphe sera reformulé comme suit:

“Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Au 1^{er} janvier 2016, le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, délibérant de la manière prévue pour la modification des statuts ou, par le Conseil d'Administration de la Société, suivant les provisions prévues par la loi. Le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration de la Société.”

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire s'est tenue en date du 6 octobre 2015 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris avec une majorité de plus de 2/3 des voix représentés les résolutions suivantes

Première résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 «siège social» des statuts de la Société afin de refléter le changement du siège social. Le premier paragraphe sera reformulé comme suit:

“Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Au 1^{er} janvier 2016, le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, délibérant de la manière prévue pour la modification des statuts ou, par le Conseil d'Administration de la Société, suivant les provisions prévues par la loi. Le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration de la Société.”

Dont Acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. DOBSON, D. MATON, V. ALEXANDRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36752. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195329/66.

(150218664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.